

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

.....
**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

.....
**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES ETABLISSEMENTS CLASSES**



PROJET EHPMP/ SENEGAL

STRATÉGIE DE PASSATION DES MARCHÉS DU PROJET AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT (PPSD)

Février 2020

Sénégal – Projet EHPMP-FEM-BM - PPSD
LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

AC	Autorité Contractante
AMI	Avis à Manifestation d'intérêt
AOI	Appel d'Offres International
AON	Appel d'Offres National
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
BM	Banque Mondiale
CM	Commission des Marchés
CPM	Cellule de Passation des Marchés
DAF	Division Administrative et Financière
DC	Demande de Cotation
DCMP	Direction Centrale des Marchés Publics
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DEIE	Division des Etudes d'Impacts Environnementales
DGPN	Division de la Gestion des Pollutions et Nuisances
DREEC	Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FPI	Financement des Projets d'Investissements
FVC	Fonds Vert pour le Climat
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
ODD	Objectifs du Développement Durable
PIB	Produit intérieur Brut
PMA	Pays les Moins Avancés
POPNI	Polluants Organiques Persistants, Produits Non Intentionnels
PPM	Plan de Passation des Marchés
PPSD	Stratégie de Passation des Marchés du Projet au Service de Développement
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaire Technique et Financier
SCBD	Sélection dans le Cadre d'un Budget Déterminé
SCI	Sélection de Consultants Individuels
SD	Sélection Directe

SFQ	Sélection Fondée sur la Qualité
SFQC	Sélection Fondée sur la Qualité et le Cout
SMC	Sélection au Moindre Cout
SQC	Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
WACA	Programme de Gestion du Littoral Ouest Africain

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET.....
2.	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET.....
3.	MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....
4.	RESUME DES CONTRATS DE PASSATION DES MARCHES.....
5.	POURQUOI UNE STRATÉGIE DE PASSATION DE MARCHES.....
6.	PRESENTATION DU PAYS EMPRUNTEUR.....
7.	CONTEXTE DE LA PASSATION DES MARCHES DU SENEGAL.....
8.	EVALUATION DE LA CAPACITÉ DE L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET.....
9.	ETUDE ET ANALYSE DU MARCHÉ.....
10.	ANALYSE ET GESTION DES RISQUES LIES A LA PASSATION DES MARCHES.....
11.	MODALITES DE PASSATION DES MARCHES.....
12.	MÉCANISMES RECOMMANDÉS POUR LE PROJET EN MATIÈRE DE PASSATION DES MARCHES.....
13.	RÉSUMÉ DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT EN PASSATION DES MARCHES DU PROJET (PPSD).....

1. Présentation sommaire du projet (Aperçu du projet)

Pays :	Sénégal
Nom complet du projet :	Environmental Health Pollution Management Program / Senegal (EHPMP) (Projet de gestion des Polluant Organiques Persistants non intentionnels)
Montant total du financement :	5 504 587 \$ US
Numéro d'identification du projet :	P167788 (GEF Waste Pollution)

2. Objectifs de développement du projet

L'objectif de développement du projet (ODP / PDO selon l'acronyme anglais) est de réduire les risques liés à la santé et à l'environnement en réduisant les rejets des Polluant Organiques

Persistants non intentionnels (POPNI / UPOPs selon l'acronyme anglais) et d'autres produits chimiques toxiques, et d'établir une gestion écologiquement rationnelle des déchets urbains.

Compte tenu des priorités immédiates du gouvernement sénégalais en matière de protection de l'environnement et de gestion de la pollution, le projet proposé comporterait trois composantes, qui sont résumées ci-dessous :

Composante 1 : Renforcement institutionnel, renforcement des connaissances et des capacités en vue de minimiser les POPni résultant de la combustion à ciel ouvert de déchets urbains et autres déchets toxiques (FEM : 1,5 million de dollars, cofinancement de 3,3 millions de dollars).

Composante 2 : Soutien au dialogue politique et aux améliorations de la réglementation (FEM : 1 million de dollars, cofinancement de 7 millions de dollars).

Composante 3 : Application d'outils technologiques (2,7 millions de dollars de FEM, 9,8 millions de dollars de cofinancement).

Composante 4. Coordination et gestion du projet (275 000 de dollars de financement du FEM, cofinancement de 1,0 million de dollars, dont 0,3 million de dollars de contrepartie en nature).

3. Mise en œuvre du projet

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) sera responsable de la coordination nationale du projet, de la facilitation du programme de travail avec les pays participants et fournira des canaux de communication entre les pays participants.

Au niveau national, la mise en œuvre technique sera assurée par la Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC) qui est placée sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). La mission principale de la DEEC est de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière d'environnement, en particulier la prévention et le contrôle des pollutions, nuisances et déchets dangereux, gestion du littoral, la gestion des problématiques liées au changement climatique, le suivi des actions des divers services et organismes intervenant dans le domaine de l'environnement, l'élaboration des instruments juridiques portant sur l'environnement, l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, programmes et projets de développement par l'évaluation environnementale, l'autorisation et le suivi des normes liées à la gestion des établissements classés.

À cet égard, la DEEC sera l'autorité de mise en œuvre sous la supervision des municipalités en collaboration avec une ONG locale à sélectionner. La DEEC aura la responsabilité globale de la gestion financière.

Le Comité de Pilotage (CP) créé, fournira des orientations et une supervision globale du projet. Il sera présidé par le Ministre de l'Environnement ou son représentant. Il comprendra des représentants de ministères en charge des finances, de l'hygiène publique, des collectivités

territoriales, de la santé, etc. Il comprendra également des représentants de l'UCG, des maires de Hann-Bel Air et de Dalifort.

Les fonctions du comité de pilotage sont les suivantes: (i) recevoir les rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des composantes du projet, afin de fournir des orientations générales sur les questions de politique liées à la réduction des risques pour la santé, à la libération des POPni et d'autres produits chimiques toxiques; et (ii) Veiller à ce que les activités du projet soient incluses dans les plans de travail annuels afin de faciliter le transfert des tâches à la fin du projet; ainsi que (iii) assurer la coordination avec le projet régional pour faciliter le partage des connaissances entre les pays participants. La DEEC assurera le secrétariat du comité de pilotage. Le comité se réunira deux fois par an au minimum pour faciliter la bonne mise en œuvre des activités du projet.

Le Comité Technique (CT) créé, fournira des orientations techniques pour ce projet. Le CT constitue des représentants des principaux exécutants du projet ; y compris des représentants de la DEEC, des municipalités de Hann-Bel Air, de Dalifort, de l'Unité de Coordination de Gestion des Déchets Solides (UCG), de la Commission nationale de gestion des produits chimiques, de l'ADM (Agence de développement municipal), des ONGs, de l'ARD (Agence Régionale de Développement) et de toute autre compétence jugée utile. Les membres du CT auront également des responsabilités clés dans la mise en œuvre du projet et fourniront des conseils techniques pour appuyer la prise de décision au niveau du comité de pilotage. La DEEC assurera la présidence du CT, qui se réunira deux fois par an au minimum, avant la réunion du comité de pilotage.

Les fonctions du CT sont les suivantes: a) appuyer la DEEC dans l'exercice de sa fonction de coordination ; b) Fournir des conseils techniques et une supervision lors de la mise en œuvre des activités du projet ; c) Assurer la coordination sectorielle et intersectorielle des activités du projet ; d) Veiller à ce que les activités du projet soient intégrées aux plans et budgets sectoriels ; e) évaluer et recommander l'expertise technique nécessaire à la mise en œuvre des diverses activités du projet ; et f) Suivre de près les activités pour assurer le respect de la Convention de Stockholm.

En plus de ces différents comités, la DEEC pourra faire appel, de façon ponctuelle, à des expertises externes dans les domaines qu'elle juge nécessaires pour mener à bien le projet.

Le Sénégal a été le premier pays en développement à disposer d'une entité nationale accréditée pour le Fonds d'Adaptation, à travers le Centre de Suivi Ecologique (CSE) qui est une entité du MEDD. Le fonds d'adaptation a attribué 10 millions de dollars en 2010 au Sénégal pour les projets sur le littoral, qui ont été exécutés par la DEEC.

En outre, la DEEC dispose d'une expérience avérée des financements internationaux et en particulier de la finance climat. Elle a bénéficié pour la préparation du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PANA) en 2006, d'un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), notamment à travers le guichet dédié aux pays les moins avancés (PMA). Elle a également mobilisé plusieurs millions de dollars dans le cadre du Programme micro financement du FEM et du Système Transparent d'Allocation des ressources (STAR).

Par ailleurs, avec une Unité de Gestion (UGP), la DEEC est en train de mettre en œuvre le Projet d'Investissement Régionale des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA), sur financement de la Banque Mondiale et du Fonds Nordique de Développement.

4. Résumé des contrats de passation des marchés proposés

L'Unité de Gestion du Projet, assurée par la DEEC, sera responsable de la réalisation de la composante nationale du projet :

- **Renforcement institutionnel, renforcement des connaissances et des capacités en vue de minimiser les POPni résultant de la combustion à ciel ouvert de déchets urbains et autres déchets toxiques (FEM : 1,5 million de dollars, cofinancement de 3,3 millions de dollars)**, (réformer le cadre juridique et renforcer les capacités des acteurs du secteur afin de minimiser les POPni résultant de la combustion à ciel ouvert de déchets urbains et autres déchets toxiques).
- **Soutien au dialogue politique et aux améliorations de la réglementation (FEM : 1 million de dollars, cofinancement de 7 millions de dollars)** (appuyer les efforts du Gouvernement visant à renforcer les politiques environnementales en vigueur, les réglementations ainsi que les capacités de contrôle, de sélection et d'évaluation des risques sur l'environnement et sur la santé associée aux POPs et aux déchets dangereux).
- **Application d'outils technologiques (2,7 millions de dollars de FEM, 9,8 millions de dollars de cofinancement)**, (soutenir et mettre en œuvre des actions visant à mettre en place un système de gestion écologiquement rationnelle des déchets urbains pour réduire les risques sur la santé liée à la libération des POPni et d'autres produits chimiques toxiques dans les municipalités de Hann-Bel Air, Dalifort et éventuellement autres communes de Dakar, qui pourra ensuite être répliqué et adapté à l'échelle nationale et régionale, y compris par le PROMOGED).¹

Coordination et gestion du projet (275 000 de dollars de financement du FEM, cofinancement de 1,0 million de dollars, dont 0,3 million de dollars de contrepartie en nature), (fournir les ressources nécessaires pour une coordination et une gestion efficace du projet ; suivi et évaluation au niveau national, local et régional ; et la coordination avec le PROMOGED).

La DEEC sera également responsable de la Passation des Marchés, en rapport avec les différents partenaires techniques et financiers (PTF) du projet.

5. Pourquoi une Stratégie de Passation des Marchés ?

La PPSD (*Project Procurement Strategy for Development*) traite de la façon dont les activités de passation des marchés aideront à atteindre les objectifs de développement du projet et à optimiser l'utilisation des ressources en appliquant une approche basée sur les risques conformément à la stratégie de passation des marchés pour promouvoir le développement - Guide détaillé de la forme simplifiée en date de juillet 2016. Cette stratégie devra fournir les éléments justifiant les méthodes de sélection retenues dans le Plan de Passation des Marchés (PPM). Le niveau de détail et d'analyse de la PPSD sera proportionnel aux risques, aux montants et à la complexité des marchés à passer dans le cadre du projet.

L'Emprunteur a opté pour une PPSD simplifiée en s'assurant que les modalités de passation des marchés, incluses dans la PPSD, soient conformes aux Principes Fondamentaux de la Banque en matière de Passation des Marchés.

¹ Projet de Promotion de la Gestion Intégrée et Economie des Déchets (Sénégal - P161477)

L'Emprunteur a la responsabilité d'élaborer la PPSD durant la préparation du projet ainsi que le PPM initial qui couvre normalement au moins les dix-huit (18) premiers mois de l'exécution du Projet. La Banque examine la PPSD et approuve le Plan de Passation des Marchés avant la fin des négociations du don. L'Accord de financement fait référence au Plan de Passation des Marchés approuvé par la Banque pendant la négociation du don, ce qui rend ledit plan juridiquement obligatoire pour l'Emprunteur.

Les marchés de Fournitures, Travaux, Services autres que des Services de Consultants ainsi que les Services de Consultants et qui doivent être financés par les fonds du don, seront passés conformément aux dispositions de Passation des Marchés contenues dans le document en français intitulé : « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » en date de Juillet 2016, modifié en Novembre 2017 et Août 2018.

6. Présentation du pays de l'Emprunteur

Situation générale :

Située à l'extrême ouest du Sahel en Afrique, la République du Sénégal s'étend sur une superficie de 196 722 km². Le Sénégal partage ses frontières avec cinq pays : la Mauritanie au Nord, le Mali à l'Est, la Guinée au Sud-est, la Guinée-Bissau au Sud-ouest, et enfin la Gambie, une enclave souveraine occupant une étroite bande de territoire le long du fleuve Gambie. Le Sénégal partage également une frontière maritime avec le Cap-Vert. Au cours de la dernière décennie, le taux de croissance démographique annuel moyen au Sénégal a été de 3 %, la population totale atteignant 15,1 millions d'habitants en 2015, dont 60 % vivent sur le littoral.

Contexte Politique, Économique et Social :

Le Sénégal est l'un des pays les plus stables d'Afrique. Depuis son indépendance en 1960, le pays a considérablement renforcé ses institutions démocratiques. Il a vécu trois transitions politiques pacifiques sous quatre présidents. Les prochaines élections présidentielles sont programmées pour 2019.

La croissance économique sénégalaise s'est accélérée depuis 2014. Sur l'année 2015, les performances macroéconomiques du Sénégal ont été solides, avec un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de 6,5 %. La croissance du PIB devrait poursuivre son accélération et augmenter encore à 7 % au cours de la période 2017-2020.

Malgré cette amélioration récente de la performance économique du pays, le taux de pauvreté reste élevé.

Les projections récentes indiquent que les progrès dans la réduction de la pauvreté ont été plutôt modestes et que le Sénégal, qui recensait 46,7 % de pauvres en 2010, continue d'afficher des taux élevés de pauvreté. Sur la base de l'évolution du PIB par habitant, les simulations suggèrent que la

pauvreté a diminué de 6 à 3 % au cours de la période 2011-2015, principalement dans les zones rurales grâce à des performances agricoles meilleures. En outre, les données sur l'évolution de l'emploi font apparaître les efforts de diversification des emplois en milieu rural qui ont dû réduire la pauvreté. Dans le même temps, les données non monétaires suggèrent une stagnation des inégalités. L'évolution des indicateurs sociaux et des résultats est dans l'ensemble positive, bien que lente et inégale.

Plus de 45% de la population sénégalaise vivent dans des zones urbaines. Les projections estiment que d'ici 2050, 60% de la population vivront dans les villes. L'incidence de la pauvreté dans les zones urbaines reste bien inférieure à celle des zones rurales, en particulier à Dakar (26,1% et 41,3% à Dakar et dans les autres zones urbaines, respectivement). Cependant, avec près de la moitié de la population vivant dans les zones urbaines et un quart vivant à Dakar, les zones urbaines du Sénégal hébergent désormais près de 30% du nombre total de pauvres, principalement dans les villes secondaires. Bien que la croissance économique de Dakar ait permis de sortir les citoyens de la pauvreté, on ne peut en dire autant des villes secondaires. L'afflux soutenu de populations rurales fuyant la sécheresse et le ralentissement de la production agricole ont créé des difficultés pour les villes secondaires du Sénégal, confrontées à un déficit croissant d'infrastructures urbaines, à une offre de prestation de services médiocre et à peu de débouchés.

Aspects de durabilité :

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE). En effet, depuis février 2014, les autorités sénégalaises ont lancé le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui vise à accélérer les progrès du pays vers le statut de marché émergent d'ici 2035. L'objectif principal du PSE est de rétablir la croissance et d'accélérer le rythme de réduction de la pauvreté, en investissant dans l'agriculture, l'énergie, le logement et les infrastructures. Les réformes envisagées comprennent la réforme agraire, l'amélioration du climat des affaires et des investissements la réforme énergétique.

Au cours de la même année, avec l'avènement du troisième acte de la décentralisation, le paysage de la gouvernance territoriale sénégalaise a, de nouveau, changé avec la «municipalisation» totale du territoire. Les communautés rurales ont été converties en administrations locales à part entière ; les responsabilités précédemment attribuées aux régions ont été transférées aux départements ; et des responsabilités supplémentaires ont été transférées aux autorités urbaines existantes en matière de planification urbaine, d'environnement, d'éducation, de gestion de la santé publique et de développement social.

Face à la récurrence des comportements inciviques eu égard à la gestion des déchets solides, il est retenu de dérouler une stratégie de marketing social à l'effet de promouvoir des attitudes écoresponsables.

Aussi, est-il envisagé de *dérouler un projet d'éducation environnementale* qui vise à promouvoir, dans le milieu scolaire, les bonnes pratiques de gestion du cadre de vie en renforçant les objectifs pédagogiques déjà intégrés dans le cursus scolaire par des activités d'éducation civique et de

gestion intégrée des déchets. Il s'agit donc de conscientiser les enfants à la problématique des déchets et de leur enseigner les bases d'une gestion durable de la propreté. A cet effet, ils pourront être des relais efficaces pour le changement de comportement.

Par ailleurs, au-delà des actions de sensibilisation, une Brigade municipale d'hygiène sera créée afin de veiller à la bonne application du code de l'hygiène.

Promotion de l'engagement citoyen

En effet, la police d'hygiène est de moins en moins présente au niveau des établissements humains et des établissements privés, dans le contrôle des règles d'hygiène. Cette situation a entraîné la propagation de mauvaises pratiques. Pour des besoins de suivi et de veille dans le cadre des mesures de changements de comportement, une restauration de la police de la salubrité pourrait émerger de la création de police municipale et des services d'hygiène redynamisés.

Le non-respect des principes d'hygiène et de gestion est une donnée permanente qu'il importe de corriger et cela peut passer par des politiques visant le changement de comportements, notamment au niveau des ménages et des différents lieux de production. La promotion des bonnes pratiques peut résulter des activités de sensibilisation et d'initiation à grande échelle. Aussi, il serait souhaitable de commencer par développer des comportements éco responsables au niveau des ménages, des écoles et des lieux de travail.

Une charte de salubrité des parties prenantes interdisant les dépôts sauvages, les actes d'incivisme, le rejet de sacs en plastique dans la nature et précisant le respect des fréquences de collecte et de la nature des ordures ménagères, l'usage et la propreté de la poubelle réglementaire, la propreté, en tout temps, des locaux des institutions et des lieux publics, la valorisation des déchets possibles constituerait une bonne entrée en matière.

7. Contexte de la passation des marchés au Sénégal

Réforme en passation des marchés: Évaluation de la capacité de l'Unité de Gestion du Projet (UGP)

Réforme en passation des marchés :

Depuis le 9 mai 2005, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a adopté les Directives n°04 et n°05 qui ont permis d'avancer résolument dans la voie d'une harmonisation des procédures de préparation, de passation, d'exécution et de contrôle des Marchés Publics et des délégations de service public, dans l'espace communautaire constitué de huit (08) pays.

Le Gouvernement de la République du Sénégal, conscient du volume important de dépenses que représente la commande publique, du flot considérable de transactions qu'elle génère et désireux de promouvoir la transparence, l'efficacité et la responsabilisation essentielles à une bonne gouvernance dans un Etat de droit, a engagé une réforme en profondeur de son système de passation des marchés publics. Cette réforme a démarré en 2007 pour aboutir au Décret 2014-1212 du 22

septembre 2014, portant Code des Marchés Publics. Des arrêtés ministériels ont été pris pour compléter ce texte.

L'application de ces textes a contribué dans une grande mesure à la mise en place d'un cadre juridique harmonisé et moderne pour la passation des marchés publics qui favorise l'économie, l'efficacité et la concurrence tout en assurant l'intégrité, la confiance, l'équité et la transparence dans le processus de passation des marchés.

Pour permettre une meilleure application et un contrôle efficace de ces règles, un nouveau dispositif institutionnel a été mis en place afin de renforcer les institutions traditionnelles dont les attributions ont été, aussi, améliorées.

Le nouveau dispositif est articulé autour des organes suivants :

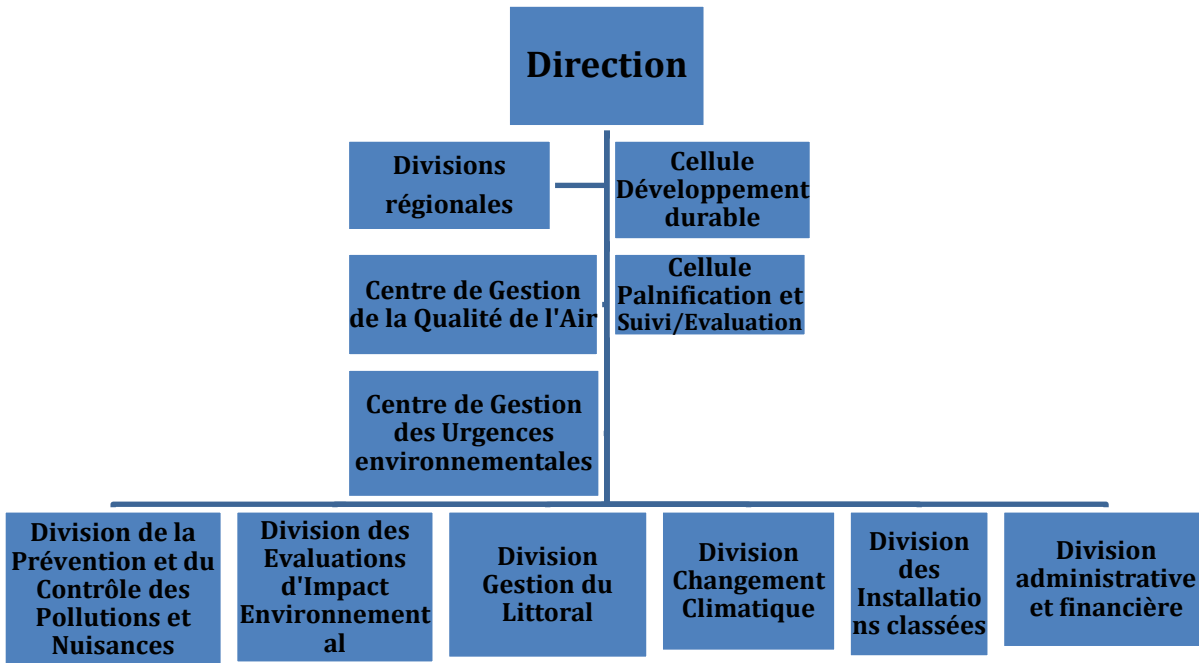
- une autorité de régulation, dénommée Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- un organe spécifique chargé du contrôle a priori des procédures de passation des marchés publics dénommé Direction Centrale des Marchés Publics (DCMP) ;
- une Cellule de Passation des Marchés (CPM) créée auprès de chaque Autorité Contractante (AC), effectue le contrôle qualité et le bon fonctionnement de la Commission des Marchés (CM) dont elle assure le secrétariat.

8. Évaluation de la capacité de l'Unité de Coordination du Projet (UCP)

8.1 Organisation et fonctionnement

L'ancrage institutionnel du projet EHPMP se situe au niveau du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). L'exécution du projet est assurée par la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC), assurant la coordination nationale des entités chargées de l'exécution, la préparation des rapports à soumettre au Gouvernement et à la Banque Mondiale, l'évaluation de la progression des activités, la gestion comptable du projet, la gestion et la supervision du personnel et la coordination avec les autres Ministères ainsi que les municipalités impliquées dans le projet.

L'organigramme de la DEEC se présente comme suit :



La DEEC sera assistée par un Comité technique pour la validation des rapports et études élaborés.

En sus du comité technique, la DEEC sera assistée d'un autre comité national de pilotage qui sera l'instance d'orientation et de validation du Projet. Ce comité sera composé des ministères compétents, des collectivités territoriales et de la société civile.

En plus de ces différents comités, la DEEC pourra faire appel, de façon ponctuelle, à des expertises externes dans les domaines qu'elle juge nécessaires pour mener à bien le projet.

Coordination du projet

Au niveau national : Un Coordonnateur sera recruté et relèvera de la DEEC qui servira d'institution de coordination, chef de file, ayant fait preuve d'expérience dans la coordination de projets multisectoriels.

Gestion financière

La DEEC, principale agence d'exécution aura la responsabilité de la gestion financière de l'actuel don. La DEEC a de l'expérience dans la mise en œuvre de projets financés par l'IDA, du fait qu'elle est en train de mettre en œuvre le Projet d'investissement du Sénégal pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA P162337), sur financement de la Banque Mondiale.

Le système de gestion financière en place sera renforcé et utilisé pour les activités liées au don : le manuel de procédures administratif et financier existant est adéquat ; toutefois, il sera mis à jour pour inclure une annexe aux activités de l'actuel don. Le système comptable est en cours

d'installation et le logiciel TOMPRO sera paramétré pour personnaliser la gestion financière du Projet et de tout autre Projet.

En outre, l'équipe actuelle en charge de la gestion financière, composée d'un Responsable de la gestion financière et d'un comptable, sera renforcée par le recrutement d'un autre comptable qualifié.

Passation des marchés

Dans le cadre de Projet, les marchés seront passés conformément au [Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement \(FPI\)](#), en date de Juillet 2016, modifié en Novembre 2017 et Août 2018.

Les autres dispositions stipulées dans les accords de financement seront prises en compte.

Toutes les entités adjudicatrices ainsi que les soumissionnaires et les prestataires de services, c'est-à-dire les fournisseurs, les contractants et les consultants, doivent respecter les normes éthiques les plus strictes lors de la passation des marchés et de l'exécution des marchés financés dans le cadre du projet, conformément au paragraphe 3.32 et à l'annexe IV du Règlement.

Le Projet préparera et soumettra à la Banque un Avis Général de Passation de Marché (AGPM), qu'elle publiera sur le site des marchés des Nations Unies (United Nations Développement Business) ainsi que sur le site Web externe et la plateforme STEP de la Banque Mondiale. L'avis sera également publié dans, au moins, un quotidien national.

Le Projet publiera les Avis de marché spécifiques pour tous les biens, travaux, services autres que des Services de Consultants et les Services de Consultants, sur leurs sites Web, si disponibles, et dans au moins un quotidien national.

Pour la sélection ouverte de consultants, sur la base d'une liste internationale restreinte, le Projet publiera également l'avis sur STEP, sur le site du UNDB en ligne et, si possible, dans un journal international de grande diffusion.

La Banque procédera à la publication simultanée de l'avis sur son site Web externe.

Les activités de Passation des Marchés pour le projet seront conduites en utilisant les arrangements institutionnels existants dans le cadre du projet WACA.

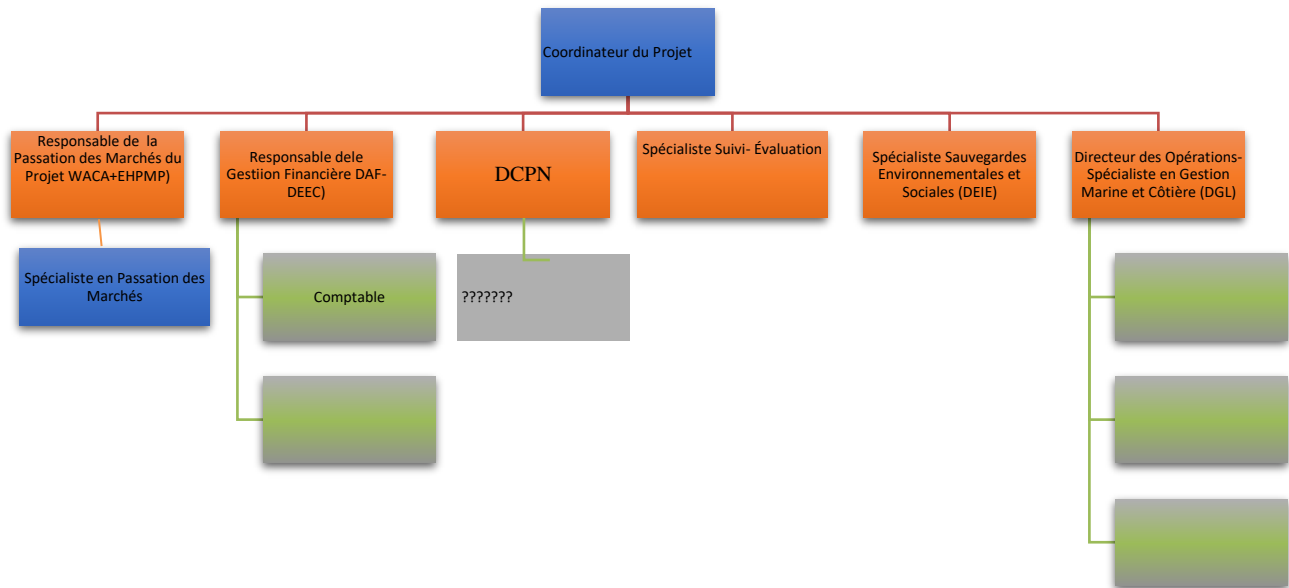
La DEEC, responsable de la mise en œuvre de la Passation des Marchés du WACA, sera également l'agence d'exécution du présent don. La DEEC a désigné la Responsable de la Passation des Marchés du Projet WACA dont les attributions seront étendues à la Passation des Marchés du don.

Le consultant chargé d'appuyer la Responsable de la Passation des Marchés du Projet WACA poursuivra sa mission dans le cadre de l'exécution du don.

Les activités de Passation des Marchés nécessitent une forte capacité technique pour préparer les termes de référence et les spécifications techniques appropriées afin d'éviter une réponse insuffisante ou inadéquate du marché par rapport aux marchés.

Le manuel de procédures de passation des marchés définira les procédures détaillées permettant de conserver et de fournir un accès rapide aux dossiers de Passation des Marchés du Projet, conformément à l'accord de don.

L'organigramme ci-dessous systématise l'organisation du projet :



8.2 Les organes de passation des marchés

- La Personne Responsable des Marchés est chargée de la conduite de toute la procédure de passation des marchés.
- Sur autorisation de l'ARMP, il sera mis en place une Commission des Marchés pour le Projet WACA et EHPMP, chargée de l'ouverture des plis, de l'évaluation des offres/propositions et de l'attribution provisoire. Cette commission sera composée du Chargé des Marchés du Projet (Président), d'un représentant du Ministère de l'Environnement et du Développement durable, d'un représentant du service utilisateur et du Spécialiste en Passation des Marchés du Projet (Rapporteur).
Les municipalités seront représentées dans la commission des marchés à titre d'observateurs.

8.3 Besoin d'accompagnement/d'assistance

Le personnel de la DEEC chargé des marchés a les compétences requises sur les marchés publics régis par le Code des Marchés Publics du Sénégal. Il est qualifié et a l'expérience nécessaire pour mettre en œuvre les activités prévues dans le projet.

Toutefois, le personnel de la DEEC n'est pas habitué aux procédures de la Banque Mondiale, en particulier le nouveau Règlement de passation des marchés n'est pas bien maîtrisé.

Par conséquent, une assistance technique et des formations soutenues sont nécessaires pour le renforcement des capacités du staff, pour une bonne appropriation des dossiers de passation des marchés.

Cette mission sera confiée au Consultant chargé d'appuyer la Responsable de la Passation des Marchés du Projet WACA.

8.4 Systèmes de gestion des plaintes et de résolutions de conflits

Une plainte est un recours introduit par une personne physique ou une personne morale, qui s'est sentie lésée lors d'une action ou d'une situation touchant directement ses intérêts d'ordre matériel, financier ou moral et ses droits.

Tout candidat à une procédure d'attribution d'un marché peut saisir la personne responsable du marché d'une plainte sous la forme d'un recours gracieux préalable, par une notification écrite indiquant les références de la procédure de passation du marché et exposant les motifs de sa réclamation par une lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre récépissé.

Cette plainte peut porter sur la décision d'attribuer ou de ne pas attribuer le marché, les conditions de publication des avis, les règles relatives à la participation des candidats et aux capacités et garanties exigées, le mode de passation et la procédure de sélection retenus, la conformité des documents d'Appels d'Offres à la réglementation, les spécifications techniques retenues, les critères d'évaluation. Elle doit invoquer une violation caractérisée de la réglementation de la passation des marchés.

Les plaintes sont régies par l'Annexe III du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de juillet 2016, modifié en novembre 2017 et août 2018.

Les plaintes relatives à des marchés pour lesquels le Dossier Type de Passation des Marchés (DTPM) de la Banque Mondiale doit être utilisé, sont administrées et instruites dans les conditions prévues à l'Annexe III du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de juillet 2016 modifié en novembre 2017 et août 2018.

Les plaintes autres que celles couvertes par l'Annexe III du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de juillet 2016, sont instruites par l'Emprunteur conformément aux règles et procédures applicables à l'examen des plaintes dans des conditions approuvées par la Banque Mondiale.

La plainte doit être soumise à l'Emprunteur avant la plus tardive des dates suivantes : au moins dix (10) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures/soumissions/propositions ou dans un délai de cinq (05) jours ouvrables après la publication d'une modification des conditions.

L'Emprunteur accuse réception par écrit de la plainte sous trois (03) jours ouvrables, l'étudie et y répond dans un délai maximum de sept (07) jours ouvrables à compter de la date de réception de la plainte.

S'agissant des plaintes soumises à examen préalable, l'Emprunteur informe la Banque Mondiale, dans les plus brefs délais, de la réception d'une plainte et transmet à la Banque pour examen l'ensemble des informations et documents pertinents, notamment le projet de réponse au plaignant.

8.5 Évaluation de l'expérience et de la capacité de l'UCP (SWOT Analysis)

L'un des outils d'analyse préconisé pour évaluer l'expérience et la capacité de la DEEC à exécuter et à coordonner le nouveau projet repose sur l'analyse des forces et faiblesses de cette structure ainsi que sur les opportunités et les risques auxquels elle peut être confrontée durant l'exécution du projet. Cet outil est appelé SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats) et est présenté dans le tableau ci-dessous.

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ● L'expérience de la DEEC, la motivation et les connaissances du personnel dans les procédures nationales de passation des marchés, sont des atouts importants pour faciliter la mise en œuvre du projet, ● La Responsable de la Passation des Marchés consacre l'essentiel de son temps au Projet WACA (+EHPMP), ● La Responsable de la Passation des Marchés a bénéficié d'un renforcement 	<ul style="list-style-type: none"> ● Faible niveau de compétitivité des entreprises dans l'espace des marchés publics au Sénégal ● Faible niveau d'expertise du personnel de la DEEC dans l'exécution de projets financés par la Banque Mondiale ● Application des procédures de la Banque Mondiale et celles prévues dans le Code de Marchés Publics du Sénégal relatives à la

<p>de capacités qui lui a permis de coordonner l'ensemble des activités relatives à la préparation, à la passation, au contrôle, à la revue et à l'exécution des marchés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La Responsable de la Passation des marchés a une bonne maîtrise des procédures liées à l'élaboration du PPSD et de la Plateforme STEP, qui est l'outil de gestion électronique des marchés ● La DEEC dispose des ressources humaines et de la logistique nécessaire pour coordonner les activités du projet ● Le personnel de la DEEC impliqué dans la passation des marchés dispose d'une bonne pratique de membre de la Commission des marchés du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. ● La DEEC est tenue de suivre la procédure prévue dans le Manuel de procédures administratives et financières du Projet WACA, qui sera mis à jour pour inclure une annexe aux activités de l'actuel don. 	<p>revue juridique et technique des marchés, à leur approbation et leur immatriculation</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Impact négatif dans les performances du Projet, du fait de l'utilisation du personnel dans d'autres tâches qui risquent de réduire la célérité et la qualité des activités mises en œuvre ●
---	--

OPPORTUNITÉS	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> ● Offrir à des entreprises, fournisseurs et consultants la possibilité d'exécuter les marchés selon une procédure d'attribution ouverte avec des paiements sécurisés et réguliers. ● La mise en œuvre du Projet WACA par l'appui technique d'un Consultant qualifié en Passation des Marchés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Problème de fiabilité et de qualification d'un certain nombre d'entrepreneurs, fournisseurs et consultants locaux ● Soumission d'offres et de propositions anormalement basses ● Sous-estimation des budgets prévus pour les appels d'offres et les demandes de

dont le travail effectué est bien apprécié par les différents responsables impliqués dans l'exécution du projet WACA.	propositions en vue de la sélection des consultants <ul style="list-style-type: none"> • Retards dans la production des livrables par les consultants et dans l'exécution des marchés de travaux et de fournitures
---	---

9. Étude et analyse du marché

Les consultants individuels, les cabinets d'études et de suivi-contrôle, les fournisseurs et les Entreprises de Travaux qui évoluent dans les domaines prévus dans le projet EHPMP, ne sont pas nombreux, mais sont connus pour être des partenaires très compétents, innovants et fiables.

La DEEC, l'agence de mise en œuvre de l'Emprunteur, a une grande expérience en tant que responsable de la mise en œuvre du Projet *PRODEMUD, spécialisé dans la gestion des déchets solides*.

Les expériences récentes ont toutefois permis de vérifier la capacité du marché national à répondre aux besoins du projet particulièrement en ce qui concerne la gestion des déchets solides. Certaines entreprises nationales ont tendance à établir des groupements avec des entreprises étrangères pour asseoir leurs capacités techniques et financières. Bien que limitées en nombre, les entreprises locales disposent d'atouts en termes d'expériences et de capacités à exécuter les marchés envisagés dans le cadre du projet.

La garantie d'être payé dans un délai relativement court est un facteur important qui contribue au maintien des prix concurrentiels et raisonnables. Toutefois, ces entreprises continueront d'être mises en concurrence par appel d'offres international ou national ouvert pour la réalisation du projet.

Les marchés de gestion des déchets solides et d'études de faisabilités ont été ciblés pour cette analyse, du fait de leur corrélation avec les objectifs du projet EHPMP.

A cet effet, les appels à la concurrence qui interviennent dans ces domaines, se feront aussi bien sur le marché national, sous-régional et international.

Pour les besoins de l'analyse, il s'agira d'identifier un certain nombre d'entreprises et de firmes de consultants ayant des qualifications potentielles pour réaliser les prestations prévues.

09. Analyse et gestion des risques liés à la passation de marchés

L'analyse et la gestion des risques liés à la passation des marchés sont présentées comme suit :

Description du risque	Description des mesures d'atténuation	Détenteur du risque
-----------------------	---------------------------------------	---------------------

L'élaboration des termes de référence (TDR) prend beaucoup de temps et l'implication de toutes les parties prenantes fait défaut	Faire des efforts au plan interne sur les délais d'élaboration et la qualité des TDRs fournis	DEEC
Des incohérences entre les spécifications techniques pour les marchés de travaux, de fournitures et de services autres que services de consultants et les TDRs pour les consultants, les dossiers d'appel à concurrence et les termes du Contrat.	<p>Veiller à ce que les spécifications techniques pour les marchés de travaux, de fournitures et de services autres que services de consultants et les TDR pour les consultants, soient bien rédigés. Le contenu des dossiers d'appel à concurrence et les termes du contrat doivent être homogènes.</p> <p>Renforcement de capacités des agents de la DEEC en matière de passation et de gestion des marchés par des ateliers et la sélection de consultants spécialisés dans les procédures de la Banque Mondiale.</p>	DEEC
Les critères de qualification des entreprises sont inadaptés à la situation du marché.	Les exigences en matière de qualification ne doivent être ni trop élevées ni trop faibles mais suffisantes pour protéger le Maître d'Ouvrage contre des entreprises qui n'auraient pas les capacités financières et techniques pour exécuter les marchés.	DEEC
Retards dans la passation et l'exécution des marchés	<p>Faire une demande d'autorisation de constitution d'une commission spécifique pour le projet WACA et EHPMP.</p> <p>Le Spécialiste en passation des marchés du projet se chargera de la revue des dossiers et du renforcement de capacités du personnel du Projet.</p>	DEEC
Retard dans les avis de non objection de la Banque Mondiale	<p>Diligenter les ANO au niveau de la Banque Mondiale ;</p> <p>Assurer un suivi efficace des marchés, au niveau de la DEEC</p>	BM
Collusion entre les entreprises pendant la préparation et la soumission des offres.		DEEC

Sénégal – Projet EHPMP-FEM-BM - PPSD

	Procéder à une large publicité. Supprimer les critères trop restrictifs et discriminatoires.	
Attribution du marché sur la base d'informations de qualification falsifiées.	Vérifier l'authenticité des documents présentés auprès des structures émettrices des Attestations prouvant les qualifications des soumissionnaires et les Curriculum Vitae déposés par les Cabinets au nom des consultants individuels.	DEEC
Soumission d'offres et de propositions anormalement basses	Une comparaison des prix du marché pour des travaux similaires devrait être systématiquement réalisée avant l'attribution du marché pour s'assurer que le montant de l'offre proposée est en adéquation avec les prix généralement pratiqués.	DEEC

10. Modalités de passation des marchés

L'objectif est d'exécuter les fonctions et tâches relatives à l'ensemble du processus de passation des marchés, d'assurer la coordination et l'exécution des contrats en créant une *dynamique* nationale visant à améliorer l'environnement et la gestion des ressources naturelles et à intégrer les principes de développement durable dans les politiques conçues pour renforcer la résilience des populations au changement climatique

Les marchés conclus doivent respecter les normes en matière de protection de l'environnement et des hommes contre les pollutions, les nuisances et les déchets dangereux ainsi que dans le domaine de la gestion des exigences et prescriptions environnementales au niveau des établissements classés et dans les zones environnantes.

Résumé de la Stratégie de Développement en Passation des Marchés du Projet (PPSD) pour le Document d'Évaluation du Projet

Au vu de ce qui précède, on peut conclure que l'environnement national et international est favorable pour les marchés de travaux, fournitures, services autres que services de consultants et consultants, destinés à la mise en œuvre du projet POPNI.

En effet, le marché national est en mesure de répondre aux besoins en matière de réalisation de travaux, d'acquisition de biens et de sélection de consultants, selon les procédures prévues par le Règlement de passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement, édité par la Banque Mondiale en juillet 2016, modifié en novembre 2017 et août 2018.

Ce marché national n'est toutefois pas fermé au marché sous régional et international car il existe des travaux et services de consultants, dans le cadre du Projet POPNI, qui nécessiteront la participation des entreprises et cabinets situés au niveau international.

La DEEC a une expérience dans la gestion de ces types de marchés et donc, a une connaissance précise du marché tant national, sous régional qu'international.

Titre du Contrat, Description et Catégorie	Coût estimé et niveau de risque	Revue préalable de la Banque	Approche de la Passation des Marchés/Compétition	Méthodes de Sélection	Méthode d'Évaluation	Composante concernée (1,2,3 ou 4)
Services de Consultants Firme pour l'Évaluation et mise à jour de la réglementation et des directives existantes	100 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Concurrence ouverte Firmes	SQC	Expérience et qualifications dans le domaine concerné	1
Services de Consultants pour la Formation des différents groupes de parties prenantes aux échelles nationale et locale	429 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Concurrence ouverte Firmes	SFQC	Offre la plus avantageuse	1
Services de Consultant pour la Cartographie des parties prenantes (incluant les secteurs privé et informel) et la proposition de cadre institutionnel et organisationnel	40 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Concurrence restreinte Firmes	Demande de cotation	Conformément aux critères définis dans la Demande de cotation	1
Services de consultants pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'information, d'éducation, de sensibilisation et de communication et de vulgarisation des connaissances	250 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Concurrence ouverte, nationale Firmes	SQC	Expérience et qualifications dans le domaine concerné	1
Recrutement d'un Coordonnateur du Projet	280 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Mise en concurrence ouverte Consultant individuel	CI	Sélection de consultant individuel par mise en	1

Sénégal – Projet EHPMP-FEM-BM - PPSD

					concurrence ouverte	
Service de consultant individuel en Passation des Marchés pour appui technique	30 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Sélection directe	SD	Prolongement de la même mission exécutée dans le projet WACA	1
Sélection d'un Assistant technique de Programme	140 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Mise en concurrence ouverte Consultant individuel	CI	Sélection de consultant individuel par mise en concurrence ouverte	1
Service de consultant individuel pour la mise à jour du manuel de procédures administratives, financières et comptables	10 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Sélection directe	SD	Prolongement de la même mission exécutée dans le projet WACA	4
Service de Consultant en suivi évaluation	20 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Mise en concurrence ouverte Consultant individuel	CI	Sélection de consultant individuel par mise en concurrence ouverte	1
Sélection d'un Cabinet pour la réalisation de la Situation de référence de la qualité de l'air et l'inventaire des sources de POPNI dans la zone du projet	55 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Concurrence restreinte, nationale Firmes	SQC	Sélection de firmes concurrence, nationale restreinte	2
Services de consultant pour l'actualisation d'un plan national sur la gestion des déchets dangereux et élaboration et catégorisations	50 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Concurrence ouverte, nationale Firmes	SQC	Expérience et qualifications dans le domaine concerné	2

Sénégal – Projet EHPMP-FEM-BM - PPSD

(Nomenclature) des déchets.						
Services de Consultant pour l'évaluation de la réglementation et des risques pour la santé et l'environnement associée aux rejets de POPs et à d'autres produits chimiques dangereux.	83 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Mise en concurrence ouverte Consultant individuel	CI	Sélection de consultant individuel par mise en concurrence ouverte	2
Sélection d'un consultant individuel pour l'élaboration d'une stratégie d'adaptation des directives internationales (BAT/BEP) au contexte national pour l'évaluation des risques pour la santé et l'environnement	40 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Mise en concurrence Ouverte, Consultant individuel	CI	Sélection de consultant individuel par mise en concurrence ouverte	2
Renforcement des capacités des membres de la Commission nationale de gestion des produits chimiques	35 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Concurrence ouverte, nationale Firmes	SQC	Expérience et qualifications dans le domaine concerné	2
Acquisition d'équipements pour les membres de la Commission nationale de gestion des produits chimiques	65 000	Non	Demande de cotation à compétition restreinte	DCCR	Mise en concurrence restreinte	2
Acquisition d'équipements de mesure pour les POPNI	100 000 \$	Non	Demande de cotation à compétition restreinte	DCCR	Mise en concurrence restreinte	2
Services de Consultants pour l'Evaluation des impacts sur l'environnement et la santé /// Analyse	60 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Concurrence ouverte, nationale Firmes	SQC	Expérience et qualifications dans le domaine concerné	1

Sénégal – Projet EHPMP-FEM-BM - PPSD

de l'impact sanitaire des produits chimiques y compris les POPNI						
Services de Consultants pour la réalisation d'un guide sur les bonnes pratiques pour réduire l'émission de POPNI	300 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Mise en concurrence restreinte Consultant individuel	CI	Sélection de consultant individuel par mise en concurrence restreinte	2
Location d'engins de nettoyage (4 pelles mécaniques, 12 camions)	47 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Demande de cotation restreinte	DCR	Services autres que services de consultants	3
Acquisition d'appareils de détection des Bromures précurseurs de POPs, du mercure, des dioxines et furanes	100 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Demande de cotation à compétition restreinte	DCCR	Mise en concurrence restreinte	3
Acquisition de petits matériels de nettoyage et de matériels de protection (pelles, râteliers, brouettes, masques, gants, balais, T-shirts/Casquettes/ Porte-clés, etc.)	161 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Demande de cotation à compétition restreinte	DCCR	Mise en concurrence restreinte	3
Construction de kiosques pour des Points de commercialisation de matières récupérées	12 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Demande de cotation à compétition restreinte	DCCR	Mise en concurrence restreinte	3
Conception d'une plateforme numérique de gestion des services et des matières	13 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Mise en concurrence restreinte Consultant individuel	CI	Sélection de consultant individuel par mise en concurrence restreinte	3
Mission d'Elaboration d'un Business-Plan pour la valorisation des	25 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Mise en concurrence Restreinte	CI	Sélection de consultant individuel	3

Sénégal – Projet EHPMP-FEM-BM - PPSD

déchets et d'outils de gestion			Consultant individuel		par mise en concurrence restreinte	
Construction d'un centre de tri et traitement des déchets	50 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Demande de cotation à compétition restreinte	DCCR	Mise en Concurrence restreinte	3
Equipements pour le Centre de tri et de traitement des déchets	50 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Demande de cotation à compétition restreinte	DCCR	Mise en Concurrence restreinte	3
Mission d'Elaboration d'un Plan Opérationnel de Gestion des Déchets (POGD)	8 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Mise en concurrence restreinte Consultant individuel	CI	Sélection de consultant individuel par mise en concurrence restreinte	3
Etudes et suivi pour la Construction de Points de Regroupement Normalisé (PRN)	25 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Concurrence ouverte, nationale Firmes	SQC	Expérience et qualifications dans le domaine concerné	3
Travaux de construction de Points de Regroupement Normalisé (PRN)	167 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Demande de cotation à compétition restreinte	DCCR	Mise en concurrence restreinte	3
Acquisition de matériel roulant (véhicules, tricycles, motos)	243 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Demande de cotation à compétition restreinte	DCCR	Mise en concurrence restreinte	3
Etudes et suivi pour l'Aménagement des lacs Maristes et autour des bassins de Dalifort	125 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Concurrence ouverte, nationale Firmes	SQC	Expérience et qualifications dans le domaine concerné	3
Travaux d'Aménagement des lacs de Mariste et autour des bassins de Dalifort	1 250 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Appel d'Offres National	AON	Offre la plus avantageuse	3
Recrutement d'un Chef de projet local pour la commune de Hann Bel air	52 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Mise en concurrence ouverte Consultant individuel	CI	Sélection de consultant individuel par mise en concurrence ouverte	3

Sénégal – Projet EHPMP-FEM-BM - PPSD

Recrutement d'un Chef de projet local pour la commune de Dalifort	52 000 \$	Non	Mise en concurrence ouverte Consultant individuel	CI	Sélection de consultant individuel par mise en concurrence ouverte	3
Acquisition de tenues pour le personnel de la Brigade municipale d'hygiène	10 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Demande de cotation à compétition restreinte	DCCR	Mise en concurrence	3
Travaux de construction d'un Bureau d'Informations	16 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Demande de cotation à compétition restreinte	DCCR	Mise en concurrence	3
Acquisition de matériels, mobilier, consommables et fournitures	29 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Demande de cotation à compétition restreinte	DCCR	Mise en concurrence	4
Carburant	50 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Sélection Directe	SD	Justification de la Sélection Directe	4
Services d'Entretien, réparation, maintenance du véhicule	8 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Demande de cotation à compétition restreinte	DCCR	Mise en concurrence	4
Services de Maintenance des matériels informatiques	1 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Demande de cotation à compétition restreinte	DCCR	Mise en concurrence	4
Sélection d'un cabinet pour l'Audit du projet	33 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Mise en concurrence ouverte Firme	SMC	AMI et DP	4
Sélection d'un cabinet pour l'évaluation mi-parcours et finale du Projet	38 000 \$ (Risque substantiel)	Non	Mise en concurrence ouverte	SQC	Expérience et qualifications dans le domaine concerné	4